

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
DELIBERATION N°074_2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Publié le 04/10/2022
ID : 076-217601087-20220929-074_2022-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
29 SEPTEMBRE 2022



Date de la convocation : 23/09/2022

Date d'affichage : 23/09/2022

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 27

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCEZ, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Melanie VAUCHEL pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Bruno COLESSE pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Philippe COUVREUR pouvoir à Mme Isabelle SAINT BONNET

Secrétaire de séance : M Basile BERNARD

7 - OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022 – SUBVENTION AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE USCB TENNIS DE TABLE POUR UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU PORTEUR DE HANDICAP

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de la Municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

074_2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-7,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu la demande de subvention émise par l'USCB TENNIS DE TABLE en date du 20 février 2022,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
DELIBERATION N°074_2022



Vu la délibération du Conseil Municipal n° 031_2022 du 7 avril 2022,

Considérant que :

- Par délibération en date du 7 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé le principe du versement d'une subvention de projet de 5 000 € à l'association USCB TENNIS DE TABLE au titre de l'exercice 2022, conditionné à la production par l'association d'une notification de subvention de la Métropole Rouen Normandie.
- Le projet de l'association consiste à accompagner un athlète porteur de handicap dans ses déplacements à travers de nombreuses compétitions internationales et en vue de sa participation aux jeux paralympiques 2024.
- Le dispositif de financement de la Métropole ouvert en 2022 s'avère limité aux sports collectifs, dont ne relève pas le tennis de table, et n'a pu par conséquent couvrir le financement du projet de l'association.
- Le dispositif de la Métropole Rouen Normandie intégrera les sports individuels pour l'année 2023, permettant à l'association USCB TENNIS DE TABLE de prétendre à l'obtention d'une subvention en 2023.
- Pour l'année 2022, le budget de l'association USCB TENNIS DE TABLE nécessite une contribution de 5 000 € pour assurer le financement de son projet.

Après en avoir régulièrement délibéré,

CONFIRME l'attribution d'une subvention de 5 000 € au bénéfice de l'association USCB TENNIS DE TABLE, indépendamment de toute future décision prise par la Métropole Rouen Normandie,

AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Hélène SOLER, absente)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture :

Affichage :

Retrait affichage :